

Montréal, 6 novembre 2025

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage, Bureau

5.100 Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4298-2025

Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions de l'appel d'offres pour un bloc de 300 MW d'approvisionnements en énergie solaire photovoltaïque (A/O 2025-01)

Notre dossier : 16001-08

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint la demande de paiement de frais (DPF) d'Option consommateurs (OC) dans le dossier mentionné en rubrique.

Conformément à l'attente exprimée par la Régie au para. 32 de la décision procédurale D-2025-070, vous noterez que cette DPF est 39,4% plus basse que le budget soumis par OC.

Il s'agit d'un dossier qui soulevait des questions nouvelles et la décision à venir risque de créer un précédent. OC a donc déployé les efforts qu'elle estimait requis et qui se sont concrétisés dans sa demande de renseignement (C-OC-007) (et les réponses qui en découlent (B-0021)), son mémoire (C-OC-0009) et son argumentation (C-OC-0011).

OC soumet respectueusement que l'analyse et les représentations qu'elle a faites seront utiles au délibéré de la Régie et que sa DPF est donc pleinement justifiée.

Il est à noter que l'analyste Roger Higgin ayant rendu ses services en Ontario, ce dernier est tenu de facturer les taxes applicables en Ontario (la HST). OC ne pouvant réclamer la moitié des taxes ontariennes auprès du fisc québécois, le plein montant des taxes ontariennes est réclamé.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT



Éric McDevitt David

edavid@gbvavocats.com

p.j. Demande de paiement de frais